

Mise en ligne : 22 janvier 2017.
Dernière modification : 8 juillet 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE MINIÈRE DU MAROC-ORIENTAL (1928-1934)



Coll. Peter Seidel
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

COMPAGNIE MINIÈRE DU MAROC ORIENTAL
Société anonyme au capital de 2.500.000 francs
divisé en 3.571 actions A privilégiées et 21.429 actions B ordinaires

Statuts déposés en l'étude de M^e Ploix, notaire à Paris

Siège social à Paris

Droits de timbre acquittés par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 4 décembre 1926

ACTION B ORDINAIRE DE 100 FRANCS AU PORTEUR

Paris, le 15 décembre 1928

Un administrateur (à gauche) : L. Fievet

Un administrateur (à droite) : R. de Beaulaincourt

Imp. Jules Simon S.A., Paris

Société des Mines d'Argut

(*La Journée industrielle*, 30 novembre 1928)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet toutes opérations se rapportant à l'industrie minière, ainsi que le traitement et la vente des produits extraits.

Le siège social est à Paris, 84, rue Taitbout.

Le capital est de 2.500.000 fr., représenté par 3.571 actions A et 21.429 actions B de 100 fr., toutes souscrites en numéraire ; il pourra, dès à présent, être porté à 7 millions. De plus, il a été créé 7.000 parts bénéficiaires.

MM. Albert de Fourtou, à Paris, 29, rue de la Bienfaisance ; Léon Fiévet, à Sceaux (Seine), 3, rue des Imbergères ; Roger de Beauvaincourt, à Paris, 98, boulevard de Latour-Maubourg, et Jean de Montety, à Paris, 66, avenue des Champs-Élysées, sont les premiers administrateurs.

CONSTITUTIONS

Cie minière du Maroc Oriental

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 décembre 1928)

Capital 2.500.000 francs divisé en 25.000 actions de 100 fr. Siège social, à Paris, 34, rue Taitbout.— Conseil d'administration, MM. de Fourtou, L. Fiévet, de Beaulaincourt, de Montety [Jean de Montety de Beaulaincourt]. Statuts déposés chez M^e Ploix, notaire à Paris. — *Gazette du Palais*, 24 novembre 1928.

Compagnie minière du Maroc-Oriental

(*La Journée industrielle*, 23 décembre 1928)

(*Le Courrier maritime nord-africain*, 31 décembre 1928)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet toutes opérations se rapportant à l'industrie minière, ainsi que le traitement et la vente des produits extraits.

Siège social à Paris, 34, rue Taitbout. Capital : 2.500.000 francs, pouvant dès à présent être porté à 7 millions. De plus, il a été créé 7.000 parts bénéficiaires.

Cie minière du Maroc-Oriental
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1929)

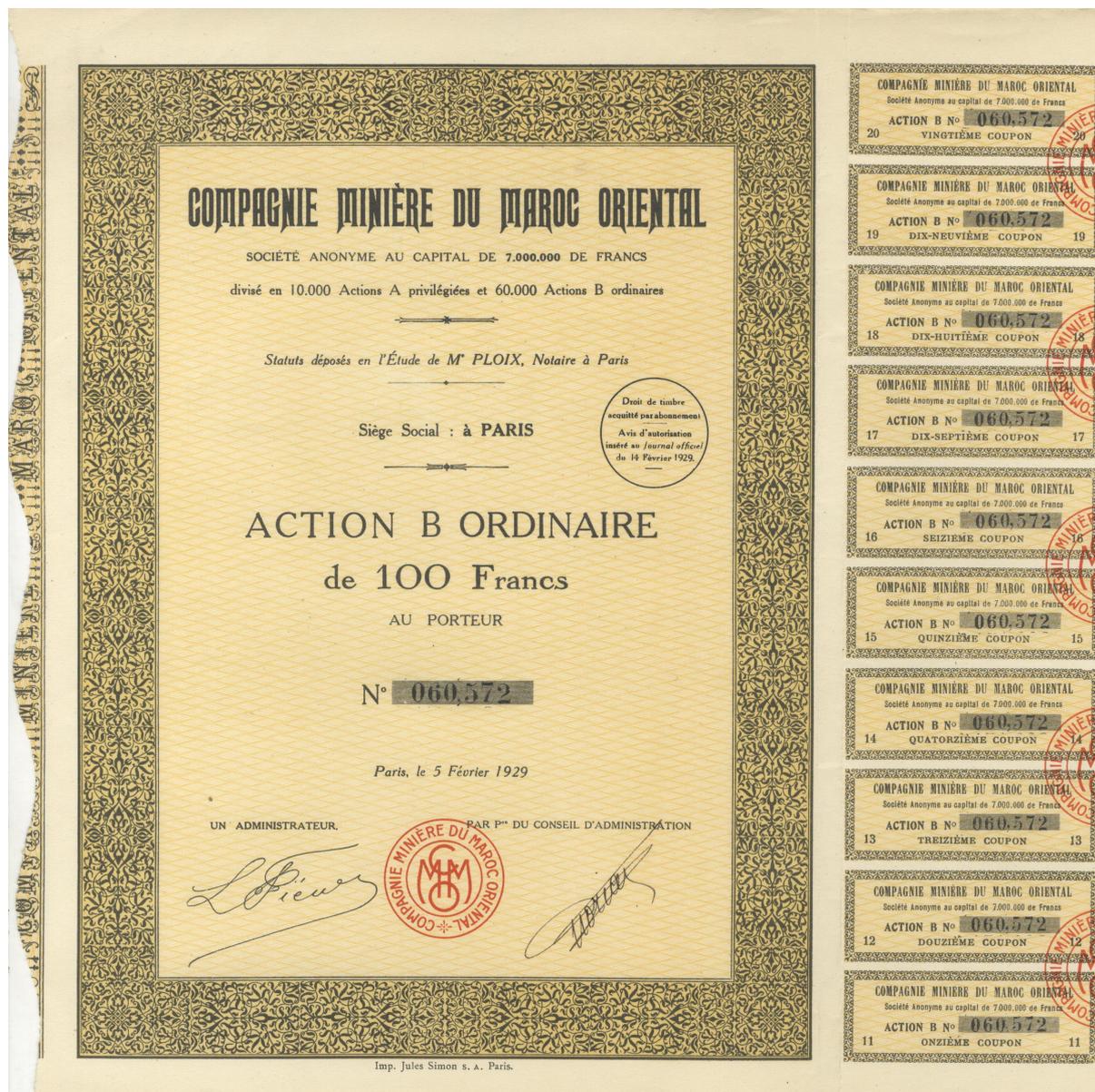
L'assemblée ordinaire tenue le 25 février extraordinairement a ratifié les derniers achats de la société.

Cette dernière se trouve maintenant entièrement propriétaire des droits acquis par elle antérieurement sur des permis d'exploitation de manganèse et de plomb argentifère.

Elle a ratifié, en outre, la nomination en qualité d'administrateurs de MM. André Dejean et Pierre Lorton ¹. L'assemblée a nommé administrateur M. Paul Navare ; elle a ratifié enfin la création d'un comité de direction.

¹ Pierre Lorton : président de la Société de recherches minières françaises et coloniales et d'entreprises.
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Rech._min._frses+col.pdf

CAPITAL PORTÉ DE 2,5 À 7 MF.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
COMPAGNIE MINIÈRE DU MAROC ORIENTAL
Société anonyme au capital de 7.000.000 francs
divisé en 10.000 actions A privilégiées et 60.000 actions B ordinaires

Statuts déposés en l'étude de M^e Ploix, notaire à Paris

Siège social à Paris

Droits de timbre acquittés par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 14 février 1929.

ACTION B ORDINAIRE DE 100 FRANCS AU PORTEUR

Paris, le 5 février 1929

Un administrateur : L. Fievet

Par délégation du conseil d'administration : ?

Imp. Jules Simon S.A., Paris

(Les Archives commerciales de la France, 5 mars 1929)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie MINIÈRE du MAROC ORIENTAL, 34, Taitbout. — Capital porté de 2 millions 500.000 fr. à 7.000.000 fr. — 9 février 1929. — *Journ. Spéc. Soc.* (pub. du 26 fév. 1929).

Compagnie minière du Maroc-Oriental

(Le Journal des chemins de fer et des TP, 5 avril 1929)

Société anonyme française constituée le 26 oct. 1928 pour 99 ans.

Siège social : 34, rue Taitbout, Paris.

Conseil d'administration M. A[ndré] Dejean, prés. ; MM. René Lorton ; Jean de Montety de Beaulaincourt.

Commissaires des comptes : ?

Capital social : 2.500.000 fr. en 25.000 actions. de 100 fr. dont 3.571 actions A privilégiées et 21.429 actions B ordinaires. Le conseil est autorisé à porter le capital à 7 millions.

Actions : 3.571 actions A libérées et 21.429 actions B de 100 fr. libérées, toutes souscrites en espèces.

En cas d'augmentation de capital, les actions A et B ont un droit de préférence de 50 % dans la souscription des nouvelles actions.

Pour le droit de vote des actions A et B, voir ci-dessous. Pour le remboursement obligatoire des actions et leur transformation en action de jouissance, voir ci-dessous au Partage des bénéfices. Parts de fondateur 7.000 parts de fondateur, sans valeur nominale attribuées au fondateur en rémunération d'apports et participant aux bénéfices comme ci-dessous, et, en cas de liquidation, à 30 % du surplus d'actif. Statutairement, il a été formé une Société civile des porteurs de parts. En cas d'augmentation de capital, les parts ont un droit de préférence de 50 % dans la souscription des nouvelles actions.

Répartition des bénéfices : 1° 5 % à la réserve légale ; 2° 7 % aux actions ; 3° 10 % au conseil. Le solde à raison de 15 % aux parts et 85 % à une réserve pour le remboursement obligatoire des actions. Lorsque les actions seront remboursées, les parts recevront 30 % et les actions 70 % (au lieu de 85 %), ces 70 % étant, sauf prélèvements de prévoyance, distribués aux actions.

Attributions au conseil : jetons de présence et participation aux bénéfices comme ci-dessus.

Année sociale : close 31 déc. (le premier exercice se terminera le 31 déc. 1929).

Assemblée générale ord. : Sans date fixée, ouverte à tous actionnaires. — Convocation : 16 jours à l'avance. — Dépôt : 5 jours à l'avance. — Vote chaque action A représente 10 voix ; chaque action B, une voix le tout sans limitation.

Cotation. — Les actions ont été introduites au marché hors cote, le 22 fév. 1929 à 150 fr.

Service financier : ?

Sources documentaires : *B.A.L.O.* du 24 déc. 1928. — Statuts.

Notice. — Les statuts remis par la société le 26 fév. 1929 énoncent un capital de 2.500.000 fr. alors que l'insertion du *B. A. L. O.* du 24 déc. 1928 a pour objet « l'introduction en Bourse de 25.000 act. anciennes ainsi que l'émission, le placement et éventuellement l'introduction en Bourse de 45.000 actions nouvelles de 100 fr., constituant l'augmentation du capital social de 2 millions 500.000 à 7 millions conformément aux décisions du conseil d'administration en date du 11 déc. 1928 et de l'ass. générale extraord. du 5 déc. 1928 ». C'est dire que la documentation recueillie pourtant aux sources mêmes ne présente qu'un degré approximatif d'exactitude. Cette société aurait, dit-on, pour objet la mise en valeur de 14 permis de recherches (19 permis d'après certaines circulaires de placement) dans la région de Tiguelaoel. Sur ces terrains, on aurait, paraît-il, et si l'on en croit les mêmes circulaires, trouvé du manganèse sous forme de lentilles en chapelet.

Les titres introduits le 22 fév. 1929 à 150 fr., au marché libre (figurant au relevé hebdomadaire du Syndicat), ne sont plus cotés depuis le 25 février 1929.

MAROC

Société des Mines d'Oudjda

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1929)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_d_Oudjda.pdf

.....
Aux termes de la convention, la Compagnie minière du Maroc Oriental se substitue à la société dans la possession des permis et se charge de toutes les taxes nécessaires à la conservation de ces permis qui restent la propriété des Mines d'Oudjda.

MAROC

COMPAGNIE MINIERE DU MAROC-ORIENTAL

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1930, p. 287)

Cette soc. fusionne avec à la C.I.T. par échange de 1 act. de 500 fr. de cette dern. c-25 act. Maroc-Oriental.

COMPAGNIE MINIERE DU MAROC-ORIENTAL

(*L'Africain*, 25 avril 1930)

L'assemblée extraordinaire du 14 mars a voté la fusion avec la Société française de commerce, d'industrie et de transports devant aboutir à un échange de une action de 500 francs de la deuxième société contre 25 de 100 francs de la première.

Cie minière du Maroc-Oriental
(*Les Annales coloniales*, 4 octobre 1930)

Assemblée privée le 24 octobre. Examen de la situation par les porteurs de parts ; formation d'un comité d'enquête et de défense.

COMPAGNIE MINIÈRE DU MAROC-ORIENTAL
(*L'Africain*, 10 octobre 1930)

L'assemblée privée du 24 octobre des actionnaires et porteurs de parts a pour objet l'examen de la situation, des résolutions à prendre et la formation d'un comité d'enquête et de défense des porteurs.

MINIÈRE DU MAROC-ORIENTAL
(*Le Journal des débats*, 30 novembre 1930)
(*L'Africain*, 12 décembre 1930)

Les comptes de l'exercice 1929, faisant apparaître un solde débiteur de 52.215 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 27 courant.

Minière du Maroc-Oriental
(*Les Annales coloniales*, 31 janvier 1931)

Il vient de se former, dit-on, un Comité de défense des porteurs d'actions.

MAROC
COMPAGNIE MINIERE DU MAROC-ORIENTAL
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1931, p. 391)

L'ass. ord. du 23 avril a approuvé les comptes de l'ex. 1930, se soldant par une perte de 348.868 fr. 53, à laquelle s'ajoute le report déficitaire de 52.215 fr. 86.

Le rapport du conseil qui a été présenté à l'ass. indique notamment les accords passés avec un groupe minier en vue d'une amodiation de ses expl. minières, moyennant une redevance de 15 %. Les représentants du groupe minier se trouvent actuellement sur place et l'accord peut-être considéré comme définitif.

Cie minière du Maroc-Oriental
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 novembre 1934)

Cette société, au capital de 7.000.000 francs et dont le siège était à Paris, 4, rue de Louvois, vient d'être mise en faillite. M. Gaubert a été nommé syndic.
